



BUDGET PRIMITIF 2026

NOTE DE PRÉSENTATION
BRÈVE ET SYNTHETIQUE

SOMMAIRE

I. PREAMBULE	3
II. PRIORITES DU BUDGET 2026	3
III. SYNTHESE DU BUDGET 2026	5
IV. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5
1. Les prévisions de recettes pour 2026	5
Les contributions des communes	6
Les autres recettes	7
2. Les prévisions de dépenses pour 2026	8
Les charges à caractère général	9
Les charges de personnel	9
Les autres charges de gestion et charges exceptionnelles	10
Les charges financières	11
Les dotations aux provisions	11
V. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	11
1. L'évolution des dépenses d'investissement	11
Les dépenses d'équipement	11
Le remboursement du capital des emprunts	13
2. Les recettes d'investissement	13
VI. LA DETTE	13
1. La dette en cours	13
2. La mise en place de la dette DAILLY	15

I. PREAMBULE

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens de saisir les enjeux de ces deux documents.

La présente note répond à cette obligation pour le syndicat.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année du renouvellement de l'assemblée.

Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année 2026.

L'année 2026 est une année d'élections municipales avec le renouvellement de l'assemblée délibérante, le budget est voté, pour la 1ère année, au mois de décembre.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientations budgétaires présenté au Comité syndical du 18 novembre 2025.

Il convient de rappeler que ce budget est voté par chapitre et présenté suivant le référentiel budgétaire et comptable M57, il est voté sans la reprise des résultats.

II. PRIORITES DU BUDGET 2026

Le contexte économique ainsi que l'ensemble des réglementations environnementales et fiscales à appliquer en 2026 sont à prendre en compte dans le cadre de la préparation de l'exercice budgétaire 2026.

Le syndicat Azur maintient son objectif de poursuivre la qualité du service rendu en intégrant les nouvelles mesures réglementaires.

Les prévisions budgétaires pour 2026 et les années à venir tiennent comptes des contraintes et constats suivants :

- La nouvelle tarification de l'incinération avec le nouveau contrat de concession pour le Centre de Valorisation Energétique
- L'arrêt des recettes supplémentaires exceptionnelles issues de la vente de l'énergie produite par le CVE au profit du Syndicat, perçues en 2022, 2023, 2024 et 2025
- Les travaux en cours au CVE
- L'ouverture de la nouvelle déchetterie en juillet 2026 (prévisionnelle)
- L'évolution de la population sur le territoire
- L'augmentation importante des tonnages gravats

- La hausse importante présumée des prix pour plusieurs marchés en cours de renouvellement à compter du 1^{er} janvier 2026 :
 - collecte des déchets du Valparisis
 - traitement encombrants
 - traitement gravats / plâtres
 - assurances flotte automobile (+5%, attribué),
- **L'obligation de répondre à des contrats d'objectifs auprès de CITEO** pour prétendre à des soutiens financiers
- La mise en place du « **flux développement** » concernant le tri des emballages,
- **Conventionnement avec la CACP (CYDEC)** pour le traitement des emballages et papiers
- Le **renouvellement à venir de plusieurs marchés publics** : vêtements de travail, fourniture et maintenance de bacs, collecte et vidage des bornes d'apport volontaire.
- Poursuite de l'application réglementaire du **BREF incinération** (analyse mercure en 2023),
- L'application réglementaire sur **l'analyse des PFAS**,
- L'application de la **loi de transformation de la fonction publique** qui revoit le cadre de gestion des ressources humaines (dialogue social, transition professionnelle des agents...), avec la poursuite de l'application de la prévoyance pour les agents, à compter du 1^{er} janvier 2025 et des modalités de participation employeur pour la complémentaire santé à compter du 1^{er} janvier 2026
- L'augmentation des **taux de cotisations CNRACL** depuis 2025 et jusqu'à 2028 (+3 points par an ; taux fixé à 34,65 % en 2025, 37,65% en 2026)
- Mise en œuvre des **lignes directrices de gestion des ressources humaines** (formation, mobilité, handicap, temps de travail, gestion des absences...),
- Poursuite des actions du **PLPDMA** (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) qui a été révisé et approuvé en juin 2025,
- La location d'un local de stockage pour les bacs
- Mise en œuvre du plan d'actions « sécurité » dans la cadre de l'audit fait concernant les mesures sur l'hygiène, sécurité et environnement
- Provision pour le fonds de soutien à hauteur de 145 000 euros (lissage des remboursements d'emprunts en cours),
- Besoin de provisionner pour l'incertitude fiscale (taux TVA) liée à la concession du CVE
- Besoin de provisionner pour les charges financières de la dette Dailly

Les projets du syndicat pour 2026 sont les suivants :

- Travaux du CVE et ouverture de la nouvelle déchetterie prévue le 1^{er} juillet 2026
- **Finalisation de l'étude** de gestion de proximité des **bio déchets**,
- **Finalisation de l'étude** de la tarification incitative,
- Poursuite de la promotion du **compostage et déploiement des composteurs** sur tout le territoire,
- Promotion sur le **prêt de broyeur**
- Poursuite des opérations de **distribution de compost**,
- Poursuite de l'étude de faisabilité pour la mise en place du réemploi des contenants alimentaires

- **Renouvellement des marchés** : vêtements de travail, collecte et vidage des bornes d'apport volontaire, fourniture et maintenance des bacs
- Mise en œuvre des **lignes directrices de gestion des ressources humaines** (formation, mobilité, handicap, temps de travail, gestion des absences...),
- Révision du **PLPDMA** (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) avec une adoption au premier semestre et mise en œuvre des actions,
- Renforcement du soutien financier à l'association l'Argen'tri pour le développement de la ressourcerie à Argenteuil (60 000 euros sur 3 ans, 20 000 euros en 2026)
- Travaux de remplacement ou mise en place de bornes enterrées (colonnes vétustes)
- Mise en place de composteurs autonomes à titre expérimental, sur des lieux publics, destinés aux habitants

L'ensemble de ces actions et projets seront réalisés avec l'objectif constant d'optimiser les dépenses et la gestion afin de maintenir le taux de TEOM et des contributions appelées auprès des EPCI membres du syndicat et de réaliser un service public de qualité.

III. SYNTHÈSE DU BUDGET 2026

Pour 2026, les prévisions budgétaires sont synthétisées dans le tableau ci-dessous. Le budget est voté sans la reprise des résultats 2025. L'affectation des résultats sera votée en 2026 lors d'un budget supplémentaire.

SECTION	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	38 935 073,00 €	38 935 073,00 €
Investissement	5 405 889,78 €	5 405 889,78 €
TOTAL BUDGET PRIMITIF 2026	44 340 692,78 €	44 340 692,78 €

IV. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les prévisions de recettes pour 2026

Pour l'année 2026, les prévisions de recettes réelles en fonctionnement sont prévues à hauteur de 38 853 073 €, selon la répartition ci-dessous, soit une baisse de 8,99% par rapport au budget 2025, cet écart s'explique par la reprise en 2025 de provisions constituées et l'arrêt

des recettes exceptionnelles sur la DSP du CVE qui a pris fin le 30 juin 2025. Sans cette reprise, l'évolution s'élève à +1,46%.

Chapitre		Budget 2025	Prévision BP 2026	Evolution
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	2 024 488 €	2 000 000 €	-1,21%
731	Impositions directes	11 974 773 €	12 208 879 €	1,95%
74	Dotations et participations	23 472 508 €	23 855 738 €	1,63%
	<i>dont contrat Tri-Action</i>	<i>4 385 600 €</i>	<i>4 432 000 €</i>	<i>1,06%</i>
	<i>dont contrat Emeraude</i>	<i>8 718 573 €</i>	<i>8 864 000 €</i>	<i>1,67%</i>
75	Autres produits de gestion courante	42 000 €	38 000 €	-9,52%
76	Produits financiers	640 456 €	640 456 €	0,00%
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	4 400 000 €		-100,00%
013	Atténuations de charges	138 000 €	110 000 €	-20,29%
Sous-total AZUR hors contrat Tri-Action / Emeraude		29 588 052 €	25 557 073 €	-13,62%
TOTAL RECETTES RÉELLES		42 692 225 €	38 853 073 €	-8,99%
042	Opérations ordre transf. entre sections	45 106 €	82 000 €	82%
TOTAL RECETTES de FONCTIONNEMENT		42 737 331 €	38 935 073 €	-8,90%

Les contributions des communes

Les contributions des communes représentent **56%** des recettes de fonctionnement du syndicat pour le budget 2026. Elles sont imputées sur le chapitre 731 pour la commune d'Argenteuil (TEOM perçue directement par le syndicat), et le chapitre 74 pour les autres territoires (TEOM reçue par les EPCI et reversée sous forme de contribution au syndicat Azur).

L'objectif pour 2026 : un ajustement des contributions des adhérents qui prend en compte la revalorisation des bases cadastrales, les nouveaux projets du syndicat et des territoires, intègre les nouvelles conditions financières du contrat de concession du CVE et maintient la qualité et le niveau du service pour les années à venir. Ces ajustements se feront à un taux de TEOM constant.

La prévision pour le total des contributions 2026 s'élève à 21 688 118 €, soit une hausse de 1,48% par rapport à 2025.

L'évolution des contributions depuis 2022 est présentée dans le tableau ci-dessous, après avoir subies de fortes hausses en 2022 et 2023, années de forte inflation, les montants appelés tendent à se stabiliser.

Les prévisions du syndicat pour 2026 prévoient des taux de TEOM stables pour les EPCI.

Année	2022	2023	2024	2025	Prévision 2026
Argenteuil	12 416 272 €	13 084 796 €	13 490 415 €	13 739 890 €	13 973 996 €
Bezons	4 052 318 €	4 727 108 €	4 951 612 €	4 679 596 €	4 728 566 €
Cormeilles et la Frette	2 544 800 €	2 742 886 €	2 874 516 €	2 952 143 €	2 985 555 €
TOTAL	19 013 390 €	20 554 790 €	21 316 543 €	21 371 629 €	21 688 117 €
Evolution n-1	10,53%	8,11%	3,71%	0,26%	1,48%

Prévision des contributions pour l'année 2026 :

	BP 2026
Argenteuil	13 973 996 €
<i>dont TEOM avec un taux de 7,00%</i>	<i>12 208 879 €</i>
<i>dont contribution d'équilibre</i>	<i>1 765 117 €</i>
Bezons	4 728 566 €
<i>TEOM avec un taux de 6,70 %</i>	
Cormeilles et la Frette	2 985 555 €
<i>TEOM avec un taux de 4,98 % pour AZUR</i>	
TOTAL	21 668 117 €

Les autres recettes

Les produits des services (chapitre 70)

Pour 2026, les recettes de produits des services sont composées comme suit :

- Les recettes liées à la redevance spéciale (DIB) sont prévues à hauteur de 950 k€
- les recettes de prestations de service (garage) aux adhérents qui recouvrent les conventions pour la réparation des véhicules sont estimées à 400 k€
- les contrats de ventes de matière sont estimés à 300 k€
- Les recettes liées aux conventions conclues avec la ville d'Argenteuil et de Bezons pour la collecte des déchets des services techniques et des marchés forains et la mise à disposition du directeur de la collecte (345 k€ pour 2026).

Les dotations et participations (chapitre 74) :

- Deux conventions de coopération sont actuellement conclues pour le traitement des déchets par le syndicat Azur : avec le syndicat Tri-Action en cours depuis le 1^{er} janvier 2022 et avec le syndicat Emeraude depuis le 1^{er} janvier 2023.

Ces conventions impactent le budget du syndicat en dépenses et en recettes pour un montant estimé à 13 296 k€ pour l'année 2026 (34%).

- Les soutiens de CITEO et des éco-organismes prévus sur le chapitre 74 sont estimés à 1 078 500 € dont 800 000 € pour CITEO.

Les autres produits et participations (chapitre 75) s'élèvent à 38 000 €, ils recouvrent le remboursement des astreintes salage, la convention avec la commune de Bezons pour la mise à disposition d'un camion bras de grue et les recettes de vente de composteurs.

Les recettes prévues en produits financiers (chapitre 76) correspondent au versement du fonds de soutien, il est lissé et sera versé jusqu'à l'année 2028. Le montant annuel s'élève à 640 455 €.

2. Les prévisions de dépenses pour 2026

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en baisse de – 3,38 % par rapport au Budget 2025, cette baisse est due à la constitution de provisions en 2025 à hauteur de 5M€. Hors provisions, l'évolution entre 2025 et 2026 s'élève à + **11,27%**, cette augmentation est due notamment aux charges à caractère général avec l'évolution des coûts des marchés de collecte et traitement et l'arrêt des recettes exceptionnelles sur la DSP du CVE qui a pris fin au 30 juin 2025.

Chapitre		Budget 2025	Prévision BP 2026	Evolution
011	Charges à caractère général	24 583 610 €	28 170 726 €	14,59%
012	Charges de personnel	7 577 450 €	7 804 470 €	3,00%
65	Autres charges de gestion	142 150 €	130 250 €	-8,37%
66	Charges financières	675 186 €	595 276 €	-11,84%
67	Charges exceptionnelles	15 000 €	10 000 €	-33,33%
68	Dotations aux provisions	5 000 000 €	0 €	-100,00%
TOTAL DEPENSES RÉELLES		37 993 396 €	36 710 722 €	-3,38%
023	Virement à la section d'investissement	8 249 999 €	0 €	/
042	Opérations ordre transf. entre sections	2 119 626 €	2 224 351 €	4,94%
TOTAL DEPENSES de FONCTIONNEMENT		48 363 021 €	38 935 073 €	-19,49%

Les dépenses de fonctionnement sont constituées à 77% de charges à caractère général, les dépenses de personnel représentent 21 % des dépenses.

Les charges à caractère général

Les charges à caractère général (chapitre 011) sont composées des dépenses **de traitement des déchets** pour un montant de **22 M€** avec principalement des contrats de service pour :

- L'exploitation de l'usine d'incinération **16,7 M€** cette prévision comprend les estimations avec les conditions financières du nouveau contrat pour l'incinération avec hausse de la TGAP incluse de + 1 € HT/tonne par rapport à 2025, ces dépenses sont financées par les tonnes OM des coopérateurs Tri-action et Emeraude à hauteur de 13,3 M€
- Le tri des emballages et papiers **1,59 M€**
- Le traitement des encombrants et gravats **1,6 M€**
- Le traitement des végétaux **335 k€**
- L'exploitation de la déchetterie fixe **1 M€**
- Autres taxes 318 k€

Les autres charges à caractère général correspondent à :

- Des contrats de collecte des déchets pour **3 M€** avec :
 - La collecte des déchets pour Val parisis **2,2 M€**
 - La collecte des bornes d'apport volontaire **810 k€**
- Des dépenses de moyens généraux pour **1,092 M€** (dont le carburant 484 k€ et les contrats de maintenance et informatique)
- De fournitures et réparations pour l'atelier mécanique pour **1,113 M€**
- De frais de communication pour **228 k€**
- De dépenses de fonctionnement pour **186 k€** affectées à la régie collecte et la pré-collecte DIB,
- De dépenses de prévention : **82 k€** (dont 60 k€ prévus pour l'achat de composteurs)
- Une enveloppe pour le traitement des biodéchets a été prévue à hauteur de **105 k€**
- Lavage des colonnes : **100 k€**
- Vêtements et EPI : **110 k€**

Les charges de personnel

Les charges de personnel ont été prévues pour un montant de **7,8 M€ en 2026**. Elles évoluent de **3 % (+ 227 k€) par rapport aux prévisions du budget 2025** avec l'intégration des évolutions réglementaires (taux de cotisations CNRACL...), et l'évolution de l'organigramme (création nette d'un demi-poste pour la direction traitement et RH courant 2025)

Chapitre 012	2022	2023	2024	2025	2026
Budget	6 685 000 €	6 961 200 €	7 327 500 €	7 577 450 €	7 804 470 €
Réalisé	6 587 523 €	6 809 823 €	7 020 249 €	7 246 864*	

* Estimation

Evolution budget n-1	5,15%	4,13%	5,26%	3,41%	3,00%
Nombre d'agents ETP	135	135	135	136	136

La prévision 2026 intègre les différents postes subissant une variation significative :

Cotisations à l'URSSAF – 64 51	Soit + 55 200 €
Cotisations aux caisses de retraite - 6453	Soit + 44 000 €
Cotisations sociales — 6455 - 6458 (dont assurance du personnel)	Soit + 83 700 €

Pour 2026, une enveloppe de **7 804 470 €** est prévue, soit +3 % d'augmentation par rapport au budget 2025, elle prend en compte :

- Avancement de grade, avancement d'échelon
- Participation employeur à hauteur de 7 €/mois/agent pour la prévoyance : 11 500 €
- Missions accessoires (RH et Juridique)
- Poursuite de la mise à disposition d'un agent de la ville de Bezons auprès du Syndicat AZUR, pour une mission qualité sur le territoire de Bezons : 60 000 €
- Poursuite de la charge financière du recrutement d'un agent supplémentaire 50% accueil et 50 % pour la direction traitement
- Augmentation des cotisations de la CNRACL de 3 points en 2026 (+44 k€)

La limitation des augmentations de ce chapitre est rendue possible par un travail au quotidien sur le traitement des dossiers d'invalidité physique, d'invalidité, de reclassement et de retraite.

Les autres charges de gestion et charges exceptionnelles

Les autres charges de gestion sont en baisse, l'enveloppe prévue pour les admissions en non valeur ANV a été réduite.

Les autres dépenses prévues sont stables :

- Licences et logiciels : 120 k€
- Indemnités des élus et cotisations : 54 k€
- ANV et créances éteintes : 20 k€
- Subventions aux associations : 25 k€

Une enveloppe de 10 k€ a été prévues en charges exceptionnelles pour les annulations de titres.

Les charges financières

Le syndicat AZUR compte 4 contrats d'emprunts en cours, les charges d'intérêts évoluent aujourd'hui à la baisse et le remboursement en capital à la hausse.

CHAPITRE	Libellé	2025	2026
66	Charges financières	675 185 €	616 537 €

La dette du syndicat est détaillée dans le paragraphe VI

Les dotations aux provisions

Des provisions ont été constituées en 2025 à hauteur de 5 M € :

- 3,6 M€ pour la dette Dailly à venir pour le CVE
- 1 M€ pour l'aménagement du bâtiment administratif AZUR
- 400 k€ pour le lissage du versement du fonds de soutien pour le réaménagement des emprunts structurés

Pour 2026, de nouvelles provisions seront constituées au budget supplémentaire :

- Une pour le risque financier lié à la cession de créance de la dette DAILLY prévu dans le nouveau contrat de concession du CVE
- Une pour l'incertitude fiscale du contrat de concession du CVE

Une troisième provision sera à inscrire également pour le lissage de la charge de la dette suite au réaménagement des emprunts structurés, le montant à provisionner en 2026 s'élève à 145 k€ (cf. dette du syndicat), elle a été prévue par la délibération n°2020/06 du 4 février 2020.

V. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. L'évolution des dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement comportent les dépenses d'équipement et les dépenses de remboursement du capital des emprunts.

Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement ont été prévues à hauteur de **2,773 M€ pour 2026** contre 8,221 M€ en 2025, qui incluait la participation financière de 4 M€ aux travaux du CVE versée fin 2025.

Les dépenses d'équipement prévues en 2026, sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	Détail 2026	Montant BP 2026
Total dépenses d'équipement		2 773 328 €
	Projets spécifiques	1 273 028 €
204	solde réserve 2025 - actions spécifiques 2026 Argenteuil	145 109 €
	solde réserve 2025 - actions spécifiques 2026 Bezons	633 825 €
	solde réserve 2025 - actions spécifiques 2026 Valparisis	494 093 €
	Prestations collecte	477 500 €
21	Opération caméléon résidence COUDRAY à ARGENTEUIL : 10 cuves et 10 têtes de colonnes à remplacer financement 100 % ABH	110 000 €
	Achat de 1 caissons (1 en 10m3 : voirie et 1 en 15m3) : parcs et jardin pour collecte végétaux Argenteuil et 1 pour la voirie Argenteuil	12 500 €
	Achat de 10 colonnes à verre aériennes, remplacement des anciennes colonnes obsolètes (signallement d'obsolescence par le prestataire de colonne)	25 000 €
	phase 2 avenue Gabriel Peri (colonnes enterrées) - montant à confirmer	150 000 €
	Remplacement têtes de colonnes OM Astech quartier Val d'Argenteuil Nord (10 unités) + à la demande selon besoin / les plus anciennes du territoire de marque Astech	30 000 €
	remplacement têtes de colonnes spécifiques Bezons	50 000 €
	Remplacement têtes et cuves de colonnes à verre SULO (10 unités)	100 000 €
	Travaux d'extraction de colonnes Etienne Bast CV Argenteuil 7 bav 25 000	0 €
	Travaux d'extraction de colonnes sur I3F impasse Paul Eluard 10 bav - Argenteuil 30 000	0 €
	Pré-collecte DIB	400 000 €
21	Bacs en OS	150 000 €
	Bacs en vrac	250 000 €
	Moyens Généraux	264 000 €
21	Déverrouillage des issues de secours dans les bâtiments du 2 et du 10	15 000 €
	Eléments de sécurité	40 000 €
	Informatique	10 000 €
	Mobilier bureautique (chaises ergonomiques : 5 chaises pour la collecte)	10 000 €
	Peinture voirie pour places de stationnement	5 000 €
	Téléphonie (tél. portable)	4 000 €
	Toiture du garage + isolation	150 000 €
	Toiture zone de lavage au dessus de la potence	30 000 €
	Traitement	125 200 €
20	Suivi des travaux du CVE	115 200 €
21	Installation contrôle d'accès nouvelle déchetterie	10 000 €
	Atelier Mécanique	115 000 €
21	Baraudage des carreaux de l'atelier mécanique et local EPI (devis en cours)	25 000 €
	Caméra 360 pour 30 BOM vision + signal sonore	30 000 €
	Changement du tableau électrique	50 000 €
	Installation d'un garde corps atelier annexe	10 000 €
	Régie collecte	71 000 €
20	Etude structure bâtiment dépôt	12 000 €
21	Achat de GPS nouvelle génération pour les poids lourds : 15 unités	18 000 €
	Installations borne électrique double-prise 22kWh au 10 rue du chemin vert	26 000 €
	Un godet pour le bras de grue	15 000 €
	Prévention	47 600 €
21	2 Composteurs autonomes Compost Motion	40 000 €
	Achat contenants réutilisables (expérimentation avec les commerçants)	3 000 €
	Système de pesée cabane à dons	600 €
	Tables de tri pour expérimentation	4 000 €

Le remboursement du capital des emprunts

Le remboursement du capital des emprunts en cours évolue à la hausse avec un montant de 2 550 562 € pour 2026 contre 2 488 862 en 2025.

La charge globale de la dette en cours évolue néanmoins favorablement avec la baisse des intérêts.

Un nouvel emprunt suite à la cession de la dette Dailly prévu dans le contrat de concession du CVE sera à rembourser, le contrat sera signé en fin d'année 2025 ou début d'année 2026 (voir détail au paragraphe VI.2)

2. Les recettes d'investissement

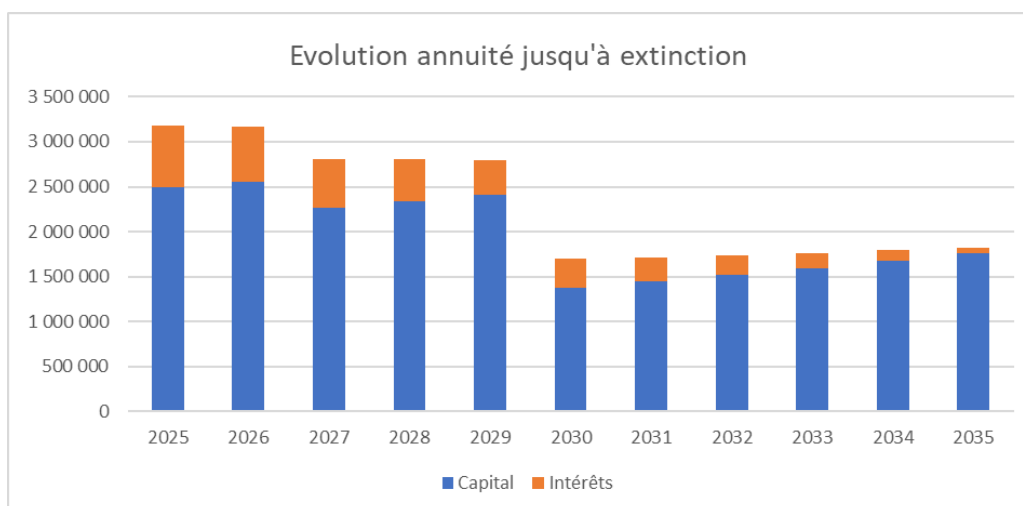
Pour 2026 les recettes d'investissement sont composées :

- du FCTVA pour un montant de 160 000 €
- de subvention d'équipement pour un montant de 110 000 € (prévision de financement à 100% par le bailleur du remplacement des bornes de la résidence Coudray à Argenteuil)
- d'un emprunt pour équilibrer les dépenses de la section

VI. LA DETTE

1. La dette en cours

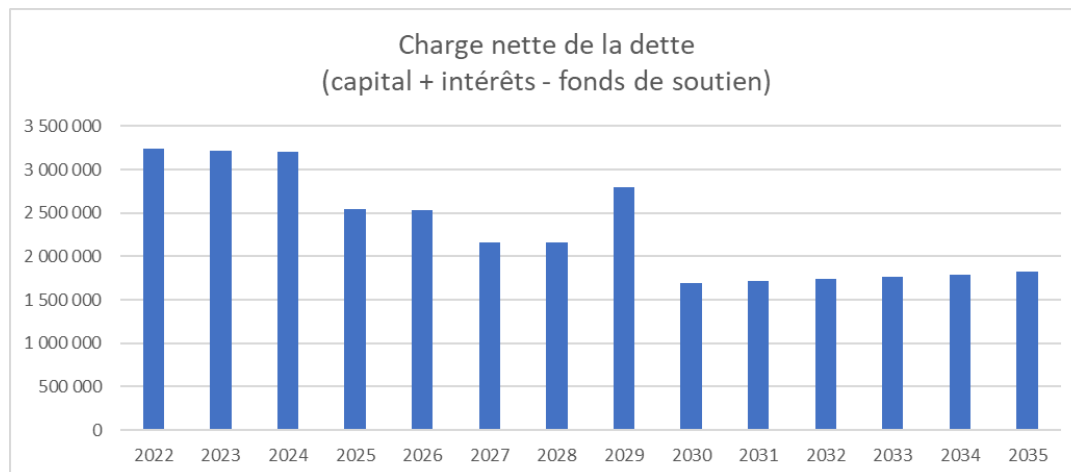
La charge de la dette en cours s'achèvera en 2035, 4 contrats sont en cours, l'un deux s'achèvera en 2030. L'annuité de la dette est stable entre 2025 et 2026 avec une annuité à 3,16 M€ pour 2026.



Suite au réaménagement de la dette réalisé en 2016, le syndicat reçoit le fonds de soutien jusqu'en 2028 pour un montant annuel de 640 456 €.

Afin de lisser les annuités une provision pluriannuelle a été mise en place pour anticiper la fin de versement du fonds de soutien prévu jusqu'en 2028.

La charge nette de la dette (annuités, déduction faite du fonds de soutien) va évoluer comme suit dans les années à venir :



La provision pluriannuelle à constituer pour lisser la charge de la dette s'élève à 750 k€, elle est enregistrée annuellement depuis 2020 et jusqu'à 2027.

Pour 2026, le montant de la provision à constituer s'élève à 145 k€ (sera provisionné au BS2026).

Pour l'année 2027 dernière année à provisionner, le montant sera de 200 k€.

La totalité de la provision (750 k€) sera reprise en 2029. Ce plan de provisionnement permet de contenir les variations importantes de la charge de la dette constatées sur les exercices 2025 (- 661 k€) ; 2027 (-360 k€) et 2029 (+635 k€).

Pour 2029, la provision permet une variation de -5,28% contre +29,40% sans la reprise de provision, ci-dessous le détail des variations par année :

Année	Charge nette (capital + intérêts - fonds de soutien)	Variation € n/n-1	Variation % n/n-1	Provision votée	Charge dette avec provision	Variation € n/n-1	Variation % n/n-1
2022	3 239 980	-19 524	-0,60%	1 000	3 240 980	-19 524	-0,60%
2023	3 221 249	-18 731	-0,58%	1 000	3 222 249	-18 731	-0,58%
2024	3 205 427	-15 821	-0,49%	1 000	3 206 427	-15 821	-0,49%
2025	2 544 385	-661 043	-20,62%	400 000	2 944 385	-262 043	-8,17%
2026	2 526 641	-17 744	-0,70%	145 000	2 671 641	-272 744	-9,26%
2027	2 166 143	-360 498	-14,27%	200 000	2 366 143	-305 498	-11,43%
2028	2 163 041	-3 101	-0,14%		2 163 041	-203 101	-8,58%
2029	2 798 903	635 862	29,40%	-750 000	2 048 903	-114 138	-5,28%
2030	1 694 994	-1 103 909			1 694 994	-353 909	-17,27%

2. La mise en place de la dette DAILLY

Le montant prévisionnel des sommes dues par le Syndicat à la CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE ÎLE-DE-FRANCE comprenant principal et intérêts est égal à :

- 18 109 364 euros HT (dix-huit millions cent neuf mille et trois cent soixante-quatre euros HT) pour l'ensemble des travaux de la Tranche 1;
- 37 852 713 euros HT (trente-sept millions huit cent cinquante-deux mille et sept cent treize euros HT) pour l'ensemble des travaux de la Tranche 2.

La mise en place du remboursement est prévue à la mise en service industriel des outils suite aux travaux prévus (le contrat est en cours de signature).